Un vol de 100.000 fr. en billets de banque et titres à Etaples

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

L'après-dîner, M. William Piggott retourna à son travail. Vers 3 heures 30, c'est-à-dire une heure un quart environ après le départ de son mari, Mme Piggott coupa les coupons échus.

L'opération terminée, elle s'en fut au premier étage chercher un sac de voyage, dans lequel elle mit les titres et 26.000 fr. de numéraire, ainsi qu'un coffret. Puis elle remonta placer le tout dans un placard.

Dix minutes plus tard, elle quitta la maison.

La découverte du vol

Vers 18 h. 30, à son retour, grande fut sa surprise de constater que son habitation était éclairée, surprise qui se changea en effroi lorsqu'elle aperçut un carreau brisé à la fenêtre de la cuisine. Elle entra vivement, la fenêtre n'était plus fermée, la porte était ouverte. Nul doute un voleur était venu.

La gendarmerie d'Etaples fut aussitôt prévenue. Une reconnaissance des lieux s'imposa et, à leur grande douleur, les époux Piggott constatèrent la disparition de leurs économies et bijoux.

Le voleur, entré après avoir fait jouer l'espagnolette de la fenêtre de la cuisine, s'était emparé, au rez-de-chaussée, d'une bague, de cigarettes et de deux fume-cigarettes. Il abandonna l'étui. Il prit, d'autre part, un coffret en laque, une épingle de cravate en or avec rubis et perles, ainsi qu'une alliance. Puis, il gagna la pièce voisine, une sorte de petit réduit, dans lequel il y a trois placards. Dans celui contre la fenêtre, se trouvait le lemeux sac de voyage contenant encore 20.000 francs, en billets de 1.000, 500 et 100 francs, et 80.000 francs environ de titres de la Ville de Paris et du Crédit Foncier, dont, par ailleurs, on possède les numéros.

Naturellement, rien n'échappa à sa cupidité et l'individu fila bien tranquillement avec son butin.

L'enquête

Devant l'importance du vol, le parquet de Boulogne et le maire d'Etaples, mandèrent M. Liger, commissaire spécial à Boulogne, de continuer l'enquête de concert avec la gendarmerie d'Etaples. L'inspecteur Madern fut immédiatement dirigé sur les lieux, il releva de nombreuses empreintes, qui permettront, en l'espèce, l'identification du coupable. Il remarqua notamment contre la fenêtre, sur une petite plate-bande de 50 centimètres de large, une empreinte de pied gauche très nette.

D'après des témoins voici le signalement du malfaiteur : taille au-dessus de la moyenne, visage glabe, allongé, cheveux bruns, paraissant âgé de 30 ans environ, vêtu d'un complet gris clair, usagé et coiffé d'une casquette, démarche nonchalante. Le quidam est sûrement un étranger à la région.

On a retrouvé la valise

Dans la soirée, le docteur Gutiluy d'Etaples, en revenant de la gare où il avait été chercher en auto une sage-femme. En passant rue Robert Wiart, à proximité de son garage, les phares de la voiture lui firent apercevoir une valise qui — le docteur en est absolument certain — n'y était pas vers 22 h. 10 quand il sortit. Elle avait donc été posée à cet endroit par le voleur.

L'enquête continue pour retrouver l'individu aperçu par Mme Piggott et qu'on a de bonnes raisons de soupçonner.

Ajoutons que ce cambriolage aussi mystérieux qu'audacieux a causé une certaine émotion dans la région étaploise, si éprouvée depuis un certain temps. M. P.

DECOUVERTE D'UN FŒTUS A GOMMEGNIES

A Gommegnies, on a découvert sur la place, baignant dans une flaque de sang, un fœtus de trois mois.

La gendarmerie du Quesnoy prévenue se livra aussitôt à une enquête minutieuse dans la ville et ses hameaux. Elle fut infructueuse. De leur côté, les docteurs Dechy et Crasquin procédèrent à des constatations.

L'autopsie médico-légale a été effectuée vendredi par le docteur Triquenaux.

L'enquête continue.

Une catastrophe aérienne a fait huit victimes

On mande de Middletown (Pensylvanie) : **Un aéroplane militaire est tombé hier près du champ d'aviation de Royalton. Sur les dix occupants, cinq ont été tués et trois autres blessés.**

Le roi Amanoullah retire son programme de réformes

Le journal Afghan « Am n E. Afghan » a publié le 7 janvier une proclamation du roi amanoullah, dans laquelle celui-ci déclare retirer la presque totalité de son programme de réformes.

A. Marchandier LILLE 41 Rue A. Pierre A. Paul. TSF

Succursale : 55, Rue Léon-Gambetta, LILLE

Le SUPER-SYNTODYNE Radio-Etna 6 Lampes, à CADRE ou ANTENNE réduite, distance de loin tous ses concurrents. Le plus grand effort qui ait été fait avec succès pour le SUPER à la portée de tous. Présentation impeccable, satisfait les plus exigeants, garanti un an. — PRIX RECORD : 595 francs. Hâtez-vous, car la première série s'épuise rapidement.

CATALOGUE ILLUSTRE GRATUIT

Dépôts : à Tourcoing, Serrure-Ersant, 79, r. du Blanc-Seau — à La Madeleine, Quiclet, 46, rue Fontaine

LA PROPRIETE COMMERCIALE

Une intéressante décision du Tribunal de Lille concernant les droits des sous-locataires.

Au début de l'application de la loi du 30 juin 1926, sur la propriété commerciale, le locataire principal qui n'exploitait aucun fonds de commerce dans les locaux à lui loués et par lui entièrement sous-loués, se voyant refuser par les cours et tribunaux le bénéfice du droit au renouvellement du bail ou à indemnité en cas d'éviction.

Mais depuis la loi du 27 mars 1928 qui posait le principe que « le renouvellement n'est mais en considération du fonds de commerce » quelles seraient la nature et les droits des sous-locataires ?

Sur cette importante question, il semble bien jusque maintenant qu'une certaine confusion règne dans la jurisprudence. Trois thèses se trouvent en présence qui peuvent d'un mot se résumer ainsi :

1° La sous-location n'a aucun droit.

2° Le sous-locataire possède un droit propre et direct à l'encontre du propriétaire, lorsque ce dernier e connu et autorisé l'exploitation du fonds de commerce.

3° Le sous-locataire est un ayant cause du locataire principal et peut exercer contre le propriétaire l'action oblique de l'article 1166 du Code civil, lorsque son auteur n'agit pas.

Le mutisme absolu du texte de la loi sur cette question aussi délicate est la cause du conflit qui dure depuis 2 ans et des fluctuations latales de la jurisprudence en cette matière.

Il semble, néanmoins, se dégager un courant d'opinion en faveur de la thèse de l'ayant cause qui apparaît comme étant la plus juridique et la plus conforme au texte qui vise expressément dans son article 2 alinea 1er les 3 catégories de personnes pouvant demander un renouvellement du bail, à savoir : le locataire, le cessionnaire, ou les ayants cause.

C'est d'ailleurs cette thèse que le tribunal de Lille a adopté, en soulignant cependant la nécessité pour le locataire principal de pouvoir demander le renouvellement du bail afin d'en faire bénéficier son sous-locataire alors que lui-même ne possède aucun fonds de commerce : ce qui peut être le point discutable au point de vue juridique de cette nouvelle opinion.

Dans cette affaire M. Delporte qui était sous-locataire verbal depuis le 1er juillet 1903 d'un immeuble à usage de débit de boissons situé à Wattignies aujourd'hui pour locataire principal, M. Wolf Turck, brasseur, et comme propriétaire la commune de Wattignies.

M. Delporte avait régulièrement signifié, tant au locataire principal qu'au propriétaire, un renouvellement de bail. La commune de Wattignies avant répondu par un refus, M. Delporte réclame aujourd'hui des dommages-intérêts.

M. Wolf Turck s'en remette à la justice et demande sa mise hors de cause.

Dans le jugement qu'il a rendu, le Tribunal :

« Déclare recevable et étant qu'action oblique l'action de Delporte ayant cause de Wolf Turck;

« Dit que la commune de Wattignies est en droit de reprendre l'immeuble sans avoir à verser aucune indemnité d'éviction, etc... » F. L.

L'assassinat de l'octogénaire de Maubeuge

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

La visite ne se prolongea pas très tard et entre 10 h. 30 et 11 h., l'auto des voisins de Mlle Fauconnier les ramenait chez eux.

Fait à noter, la maison de la vieille demoiselle se trouve placée entre les appartements de M. Navez et son garage. Il fallait donc de toute nécessité, pour remiser l'automobile, passer devant la porte et sous les fenêtres de la rentière. L'agent d'assurances ne remarque à ce moment rien d'anormal. Il est vrai que n'étant en rien prévenu, il ne prêta à l'aspect extérieur de la maison aucune attention et ne peut dire si la fenêtre du premier était à ce moment-là déjà ouverte. De plus, M. Navez possède un chien policier de forte taille, un animal très méchant. Or, personne, pas plus dans la soirée que dans la nuit du crime, n'a entendu l'animal aboyer et ce fait paraît assez étonnant.

Les investigations policières

Le premier soin des inspecteurs de la brigade mobile lut de rechercher si vraiment, comme on semblait le croire aucun vol n'avait été commis.

La vieille demoiselle possédait chez elle toute sa fortune consistant en nombreux titres, actions, obligations et argent liquide. Du coffre-fort fermant à clé et ne portant aucune trace d'effraction, on a, en présence de M. Mathieu, constitué comme gardien de scellés par M. le Juge de Paix de Maubeuge et de M. Campam, petit neveu de Mlle Fauconnier, extrait un volumineux paquet de titres divers représentant une somme assez importante dont l'évaluation est très difficile en raison de leur diversité mais qui paraît devoir dépasser 100.000 francs. La besogne des policiers consista donc, pendant une partie de la journée, dans l'examen de ces papiers.

Suppositions

Tout paraissait en ordre. Il faut dire que les clés du coffre étaient placées dans le tiroir d'une table de la chambre à coucher. On peut donc supposer que l'assassin, bien renseigné, les ait trouvées et s'en soit servi en laissant ensuite tout dans l'ordre. Il est possible aussi que, dérangé par une cause quelconque, le retour de M. Navez par exemple, l'auteur du crime après avoir consommé son forfait et étranglé la pauvre demoiselle se soit retiré sans rien emporter, désireux avant tout de disparaître.

Mais dans tout ceci, nous sommes encore obligés de tabler sur des hypothèses. Espérons que dans les journées qui vont suivre et grâce à l'enquête de la police mobile, on puisse faire sur cette mort, la lumière, toute la lumière.

Les funérailles de Mlle Fauconnier

L'aimable quartier de la rue d'Alsace-Lorraine où Mlle Fauconnier était estimée par tous s'apprête à lui faire escorte jusqu'au cimetière. Les funérailles seront célébrées ce matin, à 9 h. Tout Maubeuge est unanime à réclamer pour le coupable, s'il est retrouvé un châtiment impitoyable. Nous ne manquerons pas de tenir nos lecteurs au courant de cette sombre affaire où il semble que le coupable ait obéi plutôt à des sentiments de vengeance ou d'intérêt qu'au désir crapuler de tuer pour voler.

Le débat sur la politique générale à la Chambre

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Le remaniement du Cabinet

Après avoir montré l'œuvre qui fut accomplie au point de vue financier, le président du Conseil dit dans quelles conditions son cabinet dut être remanié à la suite d'incidents extra-parlementaires.

M. Poincaré en est ainsi amené à exposer le sens des articles 70 et 71. Il déclare notamment que MM. Sarraut et Queuille étaient favorables au vote des textes relatifs aux congrégations, car « ils savaient qu'ils s'agissait de la défense de la langue et des intérêts français dans le monde ». Il affirme que ses collègues et lui-même sont bien résolus à ne pas laisser porter la moindre atteinte aux lois laïques. Puis, revenant à la constitution de son deuxième cabinet, il déclare qu'il ne pouvait admettre qu'on le force à se priver du concours des uns ou des autres de ses collaborateurs.

S'expliquant sur le manifeste signé par M. Oberkirch, le président du Conseil déclare que c'était une réponse aux autonomistes valable seulement pour son pays natal.

Il expose ensuite que devant l'attitude des radicaux-socialistes, il n'a pu hésiter longtemps et qu'il a dû reconstituer rapidement le Cabinet pour ne pas retarder le vote du budget ni le règlement de la question des réparations.

Le budget de 1930 comprendra de vastes améliorations économiques et sociales

« Le budget de 1930, qui pourra être établi promptement, poursuit-il, pourra être discuté avec soin par la Chambre. *Ce budget comprendra de vastes améliorations économiques et sociales. Il s'agit de savoir aujourd'hui si cette œuvre doit être poursuivie par ce cabinet ou par un autre. Si elle doit être poursuivie par un autre, il vaut mieux le dire tout de suite. Une crise ministérielle aurait actuellement des inconvénients sérieux, mais le mal pourrait être réparé, tandis que dans quelques semaines elle aurait des inconvénients bien plus graves* (Mouvements).

Les nécessités du Pouvoir

Et faisant allusion à la prochaine conférence des experts, M. Poincaré précise qu'à la rigueur, une crise immédiate permettra à un autre gouvernement de prendre en main cette affaire dont dépendra l'avenir du pays et de l'Europe, mais *plus tard une interruption des négociations pourra être néfaste. Il s'agit de grands devoirs à accomplir. Ce soir même, la Chambre doit donc dire si elle entend nous suivre.*

Et le président ajoute encore : « Si le pouvoir tombe de mes mains défaillantes, je le passerai sans regret à des mains plus fortes, mais *celui qui l'aura devra aussi s'appuyer sur le pays s'il veut accomplir des réformes durables* ».

La défense du régime parlementaire

M. Poincaré poursuit en disant comment le Gouvernement doit exercer le pouvoir sous le contrôle des Chambres. « *Il faut avant tout*, dit-il, *assurer la défense de la République et du régime parlementaire contre toutes les entreprises contraires, d'où qu'elles viennent* » (Vifs appl.).

« Le régime, ajoute M. Poincaré, est trop solide pour être ébranlé par des critiques. Ce n'est pas par des paroles, si éloquentes qu'elles soient, qu'on répondra à ces critiques, mais par des actes. *Je reste convaincu que le meilleur moyen de répondre à des campagnes de dénigrement est de travailler* » (Appl.).

L'Ecole unique

Et après avoir dit de nouveau que le Gouvernement reste plus que jamais attaché aux lois de laïcité dans le respect des consciences, le président du Conseil tient à préciser une fois de plus que le terme « Ecole unique » ne veut pas dire « Monopole » (Appl. gauche).

Sur ces mots, la séance est suspendue.

L'œuvre sociale et fiscale à accomplir

A la reprise, le président du Conseil expose ce qu'il appelle « le sommaire de l'œuvre à accomplir dans un très bref délai ». « Le *rajustement des salaires et des pensions* n'est pas achevé, dit-il ; les chapitres des *œuvres sociales* réclament également de nouveaux efforts : *compression des dépenses, augmentation des recettes*, sont les premiers termes du problème à résoudre ; *réformes fiscales subordonnées au maintien de l'équilibre budgétaire* : M. Chéron a montré que c'était une œuvre difficile mais possible. On a, dans le budget de 1929, commencé à améliorer les dotations des chapitres sociaux sans compromettre l'équilibre. *Le Gouvernement continuera avec la même sagesse pour le budget de 1930. L'amortissement des rentes donnera notamment des ressources complémentaires* »

Les affaires judiciaires en cours

« Je ne puis rien dire, continue M. Poincaré, des affaires en cours ; la Justice fera son devoir en toute indépendance. Le jour viendra où des précisions pourront être données. *Mais rien ne permet de dire qu'une portion quelconque du Parlement, qu'un parti quelconque soient compromis dans ces affaires* » (Vifs appl.).

Pour le développement de la production agricole

Passant à la vie économique du pays, M. Poincaré rappelle les *mesures prises par le Gouvernement en faveur du développement de la production agricole*. « *Le Gouvernement entend maintenir les résultats acquis, notamment en écoutant les recommandations de la conférence internationale économique* ». « *Il s'agit*, dit-il, *de limiter les tarifs douaniers et d'empêcher la fermeture arbitraire des frontières, sous prétexte d'épidémies* » (Appl.).

« Le Gouvernement a consacré des centaines de millions à l'*électrification des campagnes, aux associations de Crédit agricole. Toutes ces œuvres ne sont que l'amorce de ce qui doit être fait pour apporter l'aisance l'agrément dans la vie à la campagne*. L'électrification, la T.S.F., le cinéma, sont des progrès dont les campagnes doivent bénéficier (Appl.). *Le Gouvernement encouragera dans ce but les coopératives agricoles. Mais il s'agit de longs efforts successifs dont personne encore ne peut prévoir le caractère*, et l'on s'étonnera que l'on ai proposé en 1929 un emprunt d'Etat pour réaliser en une fois tout ce qu'attendant les populations rurales. »

Le Conseil national économique

M. Poincaré dit que l'enquête du *Conseil national économique* se poursuivra en plein accord avec les représentantes des ouvriers et des patrons. *Rationalisation, diminution du nombre des intermédiaires dans la vente des produits agricoles*, sont des points que le Conseil national économique étudie, ainsi que plusieurs autres. *Le Parlement devra donner à ce Conseil national économique son statut définitif.*

Les assurances agricoles

Le ministre du Travail saisira le Conseil d'Etat du décret d'administration public relatif aux *Assurances sociales*, mais il en a distrait tout ce qui concerne les *Assurances agricoles. Un projet spécial sera déposé et voté à ce sujet qui constituera un vrai progrès.*

La loi sur les habitations à bon marché

M. Poincaré expose les conditions dans lesquelles va fonctionner *la loi sur les habitations à bon marché*. Le ministre du Travail prépare *un projet pour une tentative d'arbitrage entre les ouvriers et les patrons* dans l'intérêt de la paix sociale (Appl. nombreux bancs).

Le statut de la radio-diffusion

Le président du Conseil expose ensuite brièvement les projets du ministre de l'Air. La Chambre aura à se prononcer sur chacune des concessions.

Puis il parle du *statut de la radio-diffusion*. « Nous vous demanderons, dit-il, *de voter ce statut le plus tôt possible*. Il faut que nous ayons enfin un système cohérent pour la ville comme pour la campagne. *Nous vous demanderons également de vous occuper de la radiotéléphonie avec les pays lointains*. La télégraphie sans fil viendra aussi renforcer nos moyens de communication avec nos colonies. »

S'expliquant ensuite sur la question des routes, M. Poincaré signale les difficultés où se débattent certaines communes. Puis, il en arrive aux questions de la politique extérieure.

Le règlement du problème des réparations

Il demande au Parlement de s'associer au pacte Briand-Kellogg; puis, il parle de la question des Réparations. « Les experts, dit-il, feront leur travail en toute indépendance, mais *il a été entendu que leur avis ne tierait pas les gouvernements* »

« *Nous avons réservé*, ajoute le président du Conseil, *pendant aussi longtemps que nous aurons à nous acquitter envers l'Amérique et l'Angleterre, des sommes assez élevées pour couvrir nos dépenses avec un supplément suffisant pour nos réparations*. (Appl. sur tous les bancs.)

« Le premier rendez vous des experts aura lieu à Paris. Si les experts choisissent Paris pour les autres réunions, la plus large hospitalité leur sera réservée. (Applaud.)

« Si nos propositions sont acceptées, ce résultat nous permettra d'envisager sous un jour nouveau les conditions des dettes interalliées. Mais chaque jour suffit à sa peine. La question des réparations et celle des dettes interalliées ne se confondent pas, nous devons les étudier séparément.

« J'ai le souci de mener à bien ces négociations, qui est la seule raison qui m'a incité à ne pas céder aux invitations de quitter le gouvernement. Nous sommes au milieu du gué, il serait difficile de changer de direction au moment du passage. » (Applaud.)

En concluant, M. Poincaré montre qu'il faut désormais au gouvernement toute l'autorité nécessaire pour parler au nom de la France, et préparer ainsi le règlement d'un problème auquel aspirent tant de peuples. (Applaud. à droite, au centre et sur divers bancs.)

La séance est suspendue à 19 h. 10.

Six ordres du jour

A la reprise, à 21 heures, M. Grumbach, député socialiste du Haut-Rhin, s'attache à démontrer que le manifeste signé par M. Oberkirch dépasse de beaucoup le cadre de l'Alsace et qu'il a une portée nationale.

Après une intervention de M. Riviert, le Président donne lecture des ordres du jour. Ceux-ci sont au nombre de six, le premier est de M. Frossard et de ses amis socialistes; le deuxième de M. Daladier et de ses amis radicaux ; le troisième de MM. Emile Borel Frédéric Brunet et quelques-uns de leurs collègues du groupe républicain socialiste et socialiste français ; le quatrième de M. Manaut et de ses amis de la gauche radicale ; le cinquième est signé de M. Doriot et des communistes, enfin le sixième de M. Sibille est ainsi conçu : « **La Chambre approuvant les déclarations du gouvernement et confiante en lui passe à l'ordre du jour** ».

M. Daladier à la tribune

M. Daladier monte alors à la tribune et commence par affirmer que le programme de politique extérieure développé par le Président du Conseil est exclusivement inspiré du programme radical-socialiste. Puis il flétrit les attaques qui se sont produites contre le parlementarisme et le régime républicain.

Il dit ensuite que les nouveaux textes relatifs aux congrégations ne lui donnent pas plus satisfaction que les anciens. Il leur reproche d'être conçus en des termes un peu trop vagues qui font penser qu'ils ont été rédigés sous l'influence de certains ecclésiastiques. M. Poincaré proteste.

Enfin, après avoir critiqué l'attitude de la Fédération républicaine M. Daladier conclut en disant qu'aujourd'hui les vrais républicains doivent s'affirmer ».

M. Doriot vient à son tour défendre les conceptions de ses amis.

M. Bracke, député du Nord, formule une théorie d'après laquelle le Parlement est le dynamomètre des forces politiques du pays. Il conclut en demandant le vote de l'ordre du jour de ses amis.

M. Emile Emile Borel expliquant son vote dit qu'il ne peut voter l'ordre du jour socialiste et en propose un autre.

Violents incidents

M. Michel Walter provoque de vifs incidents en disant que le Gouvernement a empoisonné l'opinion d'Alsace. M. Poincaré lui réplique très vertement pendant que de violentes protestations s'élèvent contre l'orateur autonomiste qui doit finalement quitter la tribune.

A son tour, M. Vincent-Auriol qui prend la parole pour défendre l'ordre du jour socialiste, provoque un violent incident. Comme il reproche en effet à M. Paul Reynaud de rester silencieux depuis huit jours, comme s'il avait perdu la parole, M. Paul Reynaud surgit au centre et exige le droit d'interrompre. M. Vincent-Auriol s'y refuse. Et pendant que les socialistes invectivent Paul Reynaud, les amis de ce dernier répliquent en chantant sur l'air des lampions : « Paul Reynaud, Paul Reynaud ». Malgré les rappels du Président, l'incident se prolonge de plus en plus violent. Finalement la séance est suspendue. Les socialistes entonnent l'« Internationale » et la droite leur répond par la « Marseillaise ».

A la reprise, M. Vincent-Auriol déclare que lui et ses amis renoncent à la priorité pour l'ordre du jour radical-socialiste. Puis M. Paul Reynaud prenant la parole, dit notamment : « Oui, il va y avoir tout à l'heure une majorité qui va se former dans cette Chambre, cette majorité durera trois ans et contre vous ». (Vifs appl. droite, centre, appl. ironiques à gauche).

Vote de l'ordre du jour Sibille

Enfin le Président donne lecture de l'ordre du jour de M. Daladier, ainsi conçu :

« **La Chambre résolue à ne soutenir qu'un Gouvernement qui par sa composition et son programme puisse permettre de réaliser l'union des républicains, repoussant toute addition, passe à l'ordre du jour** ». La priorité demandé pour cet ordre du jour repoussée par le gouvernemnt est repoussée par la Chambre par 317 voix contre 253.

M. René Manaut renonce à sa demande de priorité en faveur de la priorité pour l'ordre du jour Sibille dont nous publions le texte plus haut.

Cet ordre du jour, accepté par M. Poincaré, est mis au voix.

Après pointage et suspension de séance le Président annonce que **l'ordre du jour Sibille est adopté par 325 voix contre 291.** Au centre on crie : « Vive la République ! » Tandis qu'à l'extrême gauche on crie : « C'est une majorité de droite ».

Et la séance est levée. Il est près de deux heures.

Un paquebot en perdition

Le paquebot «Président Adams» qui avait quitté Boston le 30 Décembre avec 90 passagers pour faire le tour du monde a heurté un écueil près de la digue de Christobal, hier matin à 9 heures. Il s'est échoué. Trois remorqueurs essaient de le renflouer

Dernière Heure Sportive

L'équipe de Water-Polo commandée par le Tourquennois Henri Padou va être opposée aux « Dauphins de Belgique »

La Fédération Française de Natation et de Sauvetage organise le dimanche 27 janvier, piscine de la gare à Paris la première réunion internationale de l'année. Au cours de cette réunion, l'équipe de France de water-polo commandée par Henri PADOU sera opposée aux Dauphins de Belgique. Les Dauphins de Belgique constituent à une ou deux exceptions près l'équipe de Belgique. Au cours cette réunion, la tentative de record de France du 800 m. relais 4×200 sera faite par l'équipe de **Vandeplancke-Taris Klein Padou**. Le programme comporte en outre des épreuves sur les distances classiques avec les meilleurs champions français.

Roubaix

BUREAUX : 45, Rue de la Gare (Téléph. 9-61). — DEPOT DE VENTE : 78, Grande-Rue.

Une camionnette se jette sur le Tramway F

Jeudi, à midi trente, une camionnette de livraison de la maison de salaisons Tonneau fils, 148, rue de l'Alma, descendait la rue Charles-Quint à bonne allure.

A l'angle de cette rue et de la rue de Lille, un tramway F, venant de la Place de Roubaix, passait. Le chauffeur de la camionnette crut pouvoir passer entre la voie et le trottoir, mais le sol rendu glissant par la neige fit déraper la voiture, qui vint butter devant la motrice du tram.

Le wattman, malgré le freinage à bloc qu'il opéra avec sang-froid, ne put stopper sur place. En outre, le rail glissant provoqua le patinage des roues, et ce n'est que dix mètres plus loin que le tram s'arrêta.

La camionnette, emportée par la motrice, grâce à la neige, glissa elle aussi sans se renverser.

Leux deux jeunes gens qui se trouvaient à l'intérieur en furent quittes pour une vive alerte et le véhicule sortit de l'aventure avec quelques avaries. A la motrice du car F, un carreau cassé et une éraflure à la carosserie furent les seuls dégâts subis.

Bock Meyerbeer MARQUE déposée .....SANS ÉGALE

RENCONTRE D'AUTOS RUE DE L'OMMELET

Au cours de le soirée de jeudi, M. Désiré Thellier, fleuriste, 126, boulevard de Strasbourg, se trouvait vers 20 h. 30, rue Pellart et retrouvait à son domicile dans sa petite automobile de tourisme. Arrivé à l'angle de la rue Pellart et de la rue de l'Ommelet, M. Thellier se trouva en face d'une camionnette appartenant à M. Dancette, 1, 7ter, place de l'Abattoir, conduite par M. Lucien Liagre, âgé de 31 ans, qui se dirigeait vers la Grande Rue.

Gênés par la chaussée, que la neige rendait glissante, les deux automobilistes ne purent s'arrêter à temps et entrèrent en collision.

Sous la violence du choc, l'automobile de M. Thellier fit un tête-à-queue complet et l'arrière du véhicule, après avoir escaladé le trottoir, vint se jeter sur la façade de l'estaminet tenu par M. Emile Clarisse, 84, rue de l'Ommelet. Le chambranle de la porte fut détérioré et une fissure s'est produite dans le mur.

Les automobilistes s'en tirèrent à bon compte, mais leurs voitures sont assez endommagées, surtout celle de M. Dancette.

M. Verkindere, huissier, vint sur les lieux pour faire les constatations d'usage.

Des milliers de chansons chez DIRICK le spécialiste 113 bis, rue de l'Ommelet, 113 bis

LE FEU DANS UNE PATISSERIE

Hier soir vers 11 h. 30, les pompiers de Roubaix étaient appelés pour combattre un incendie qui venait de se déclarer chez M. Blauwart, pâtissier, 10, rue de la Gare. Le feu s'était déclaré dans une pièce du 2e étage servant d'atelier. Les soldats du feu firent toute diligence et à minuit 15 tout danger de propagation était enrayé.

Il semble que l'incendie a été occasionné par un vice de construction de la cheminée du four à cuire.

Les dégâts peuvent être évalués à 50.000 fr. ils sont couverts par l'assurance.

CARNAVAL

Maison de confiance. Asseman, H. SIX, Succ. 3, rue du Lombard, LILLE. Tél. : 63.57

—>: Demandez catalogue :<—

Phonographes

J. BARDIAUX, seule maison, 53, rue de Lannoy, accréditée pour la vente des appareils et disques Pathé.

LUTHERIE :: JAZZ-BAND :: PIANO

Facilité de paiements. — Téléphone : 37-28

ROUBAIX. — MAISON DE CONFIANCE

UN MARI VIOLENT

Mme Delepiace Yvonne, née Wulfart, âgée de 22 ans, ouvrière d'usine, demeurant rue Jules Guesde, 179, cour Tonneau, n'est pas contente.

Elle a déposé une plainte au 3e arrondissement, contre son mari Delepiace, place Georges, 27 ans, ouvrier rentreur.

Celui-ci, à la suite d'une discussion avec sa jeune épouse, lui aurait porté des coups. La plainte a été enregistrée, une enquête est ouverte. Elle a abouti à la rédaction d'un procès-verbal contre le violent mari.

SABLE des Flandres

— BISCUITS GESLOT et VOREUX —

VICTIME DU VERGLAS

Hier soir, vers 17 h. 30, M. Lodois Desmarchelier, rédacteur au « Journal de Roubaix », alors qu'il descendait les degrés de l'Hôtel de Ville, rendus glissants par le verglas, a fait une chute au cours de laquelle il s'est luxé le bras gauche.

Relevé, immédiatement, par des agents du poste central, il a été secouru. Il devra garder la chambre pendant quelques jours.

Nous prions M. Desmarchelier, qui est le doyen de la Presse roubaisienne, de vouloir bien agréer nos vœux de prompt rétablissement.

L'INAUGURATION DE LA FILIALE DU PRINTEMPS A LILLE

En vue de la préparation de l'ouverture des GALERIES LILLOISES, devenues la FILIALE DES MAGASINS DU PRINTEMPS DE PARIS, ouverture coïncidant avec la grande EXPOSITION DE BLANC qui aura lieu Lundi 14 Janvier, les magasins seront exceptionnellement fermés Samedi 12 Janvier toute la journée.

RHUMATISMES

Arthrite, Sciatique, Lumbago, Goutte, Soulagement garanti ou argent remboursé. Demandez-nous des preuves sur place. — Herboristerie BONTE 315, rue du Blanc-Seau, 315 TOURCOING-FRESNOY

Sociétés et Comités

COMITÉ OFFICIEL DES FETES DU FONTENOY. — Echo de la fête enfantine donnée le vendredi 4 janvier au Cinéma Lelieu, 189, rue de l'Alma. A l'issue de cette séance de cinéma, offerte gracieusement par le directeur, M. Mispelmeier, une tombola fut tirée dont voici les gagnants :

Hespel, rue d'Arcole, c. Joye, 18 ; Van Hacht, Rodolphe, rue des Chasseurs, 11 ; Delot Nelly, rue Archimède, c. Losfeld ; Mervaille Fernand, rue du Fontenoy c. Duiresnoy 2 ; Steelebout Désiré, rue du Fontenoy 173 ; Dutilleul Marie, rue St-Maurice, 28 ; Hennesse Rache., rue du Fontenoy, c. Moreau ; Lagache Jules, rue Ermitage, 24 ; Ackaert Edouard, rue Barbe d'Or, 41 ; Vandeppenolle Denise, rue du Fontenoy, c. Flipo, 15 ; Verbeist rue de l'Avant, 28 ; Pollet Robert, rue des Fondeurs, 91 ; Duclos Emilienne, rue du Fontenoy, c. Moreau ; Delbar C., rue Jacquard, c. Bouters ; De Loogo, rue de France, 140 ; Gonssart, Marie, rue du Fontenoy, 92 ; Lefebvre C., rue de

FEUILLETON DU 12 JANVIER 1929. — N° 55

le docteur rouge

ROMAN D'AVENTURES ET D'AMOUR PAR Jules Mary

— Voyez-vous, reprit le pauvre homme, quand bien même j'aurais pu m'en aller de la ferme, en écoutant toutes vos raisons, je ne serais pas parti, cependant, parce que quelque chose s'y serait opposé...

— Quoi donc ? dit Roscoff, attentif.

— Vous ne comprenez pas bien que je suis dans une situation très délicate... On vient de m'arrêter, n'est-ce pas ? et l'on m'a accusé — faussement, soit, mais enfin, je n'en ai pas moins été accusé — de deux crimes. J'ai été remis en liberté, mais croyez-vous qu'on ne me soupçonnerais pas de nouveau si l'on voyait que je quitte le pays ? La justice a desserré la corde, mais elle ne l'a pas desserrer tellement qu'elle ne puisse la resserrer de nouveau et y faire un nœud solide. — Si loin que je sois, on saura bien me repincer... Et l'on n'y manquerait pas !... Que penserait-on, encore, lorsqu'on apprendrait que, quittant la ferme de Foucherolles, j'ai reçu de la comtesse ou du comte une grosse somme d'argent et que la propriété nouvelle où j'ai été envoyé est plus riche et plus productive que ma ferme ?... On se rappellerait que j'ai été aussi soupçonné de complicité avec le comte... Et l'on n'aurait pas tort, si l'on disait que j'ai dû être payé, de cette façon, de ma complicité. Je sais bien que l'honneur et la liberté d'un pauvre diable comme moi, ce n'est pas grand'chose; mais si peu que ce soit, on y tient, cependant, monsieur Roscoff, et voilà pourquoi je reste à Foucherolles.

Il n'y avait rien à objecter. Roscoff se tut. Puis, ne voulant point laisser Jean More sous une mauvaise impression à son endroit :

— Cette dernière considération me touche plus que les autres, dit-il... Je crois, en effet, que vous éviterez des soupçons en demeurant à Foucherolles...

Le visage du menomane s'éclaira.

— Ah ! vous le reconnaissez vous-même, monsieur le docteur ; aussi, quelle mouche vous piquait de vouloir me faire partir ? On eût dit, ma parole ! que vous aviez peur de moi ?...

Le paysan et Roscoff se séparèrent, le premier tout heureux d'en être quitte à si bon compte, le second sombre et inquiet de n'avoir pas réussi.

Roscoff longea le bois pour rentrer au château.

Jean More, au contraire, traversa le bois des Maréchaux pour revenir à la ferme.

Et ils n'étaient pas plus tôt partis tous les deux que la tête de M. Flanquart se montrait, émergeant des broussailles.

Le commissaire de police resta ainsi quelques minutes, écoutant le bruit des pas du fermier sur les feuilles et les branches mortes du bois et quand il fut certain que Roscoff, d'un côté, et Jean More, de l'autre, avaient disparu, il se leva tout à fait.

— Qu'est-ce que cet entretien signifie ? murmura-t-il.

Une idée lui traversa l'esprit.

— Je parie que le Roscoff aura pris sous son bonnet ce qu'il a raconté à Jean More et que la comtesse de Miremond n'est pour rien dans tout ce qu'il a dit... Comment le savoir ?

Et après un instant :

— Je vais en parler à Caradec.

Il se dirigea vers le château, sans quitter le bois, et, quand il fut tout près, il lança un coup de sifflet perçant, étrangement modulé, et attendit.

Un quart d'heure après, Caradec arrivait.

— Du nouveau ? interrogea-t-il laconiquement.

— Peut-être.

Et Flanquart lui raconta ce qu'il venait d'apprendre et ce qu'il désirait savoir, maintenant, de la comtesse.

— Rien de plus simple, dit Caradec... C'est plus facile que d'avoir du beau temps dans la Manche quand il vente du sud-ouest. N'avons-nous pas M. Morgand pour alliée et M. Morgand ne peut-il se charger — avec mille précautions pour ne pas laisser deviner le soupçons qui nous viennent — d'interroger la comtesse à ce sujet ?

— C'est vrai ; par M. Morgand, nous saurons... vous vous chargez de le lui demander ?...

— C'est convenu...

— Et quand m'apprendrez-vous ce que je veux savoir ?

— Demain ou petit jour : où serez-vous ?

— A l'Yvette, parbleu.

— Eh bien, demain, au petit jour, à l'Yvette.

Et le lendemain, en effet, retrouvant Flanquart à sa place favorite, il lui disait :

— J'ai vu M. Morgand. Je lui ai raconté la chose. Il est allé trouver la comtesse et il lui a parlé en s'y prenant le plus adroitement possible et sans éveiller ses soupçons...

— Et qu'a répondu la comtesse ? dit Flanquart, intéressé.

— Voici le sens de ses paroles : « Je n'ai pour ma part rien à reprocher à ce Jean More. Dans quel but et pour servir quels intérêts aurait-il commis ces deux crimes ? Jean More est un être inoffensif et je ne vois pas les raisons qui pourraient m'engager à l'éloigner du château...

— Très bien. Le Roscoff a donc menti au fermier...

— Oui. Et ce n'a pas été sans motif. Jean More doit le gêner, ou l'effrayer... c'est l'un des deux...

— Assurément. Mais lequel des deux ?

— C'est ce que nous